

## **BUREAU DE LA CLE**

**AVIS FAVORABLE  
avec recommandations**

**Dossier n°115**

**Projet de création d'une centrale  
hydroélectrique sur le ruisseau de  
Berrièves, affluent de la Gresse**

*Doc. établi par le Secrétariat de la CLE, 31 mai 2021*

**LE TRENTE ET UN MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE BUREAU DE LA CLE S'EST REUNI, A VARCES-ALLIERES-ET-RISSET, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME MARIE-NOËLLE BATTISTEL, PRESIDENTE DE LA CLE.**

Présents à voix délibérative :

Marie-Noëlle BATTISTEL (Présidente CLE), Michel ARNAUD (EDF), Sabine SAMBLAT (EDF), Georges RAVANAT (FRAPNA 38), Dominique BOISSON (FHE), Bernard HERITIER (Valjouffrey), Maryse BARTHELEMI (CC Matheysine), Gilles STRAPPAZZON (CR Romanche/CD38), Olivier BERTRAND (SPL Eaux De Grenoble Alpes), Régis SICARD (SIALLP), Héléne ZOWAL (AERMC), Daniel GARCIN (Vaulnaveys-Le-Haut), Denis DELAGE (CC Oisans), Jean-Pierre AGRESTI (CC Trièves), Eric MENA (Gresse-en-Vercors), Bruno LAMY (Vizille), Sam TOSCANO (Pont-de-Claix), Jean-Luc CORBET (Varces-Allières et Risset), Christophe PORNON (DREAL), Gilles Janiseck et Jean-Baptiste BUTTIN (DDT 38).

Personnes associées présentes :

Sébastien BESSON (SYMBHI), Stéphanie CROZET (CD 38), Théophile BLANC (SPLEDGA), Romain TARTREAU (sec. CLE), Aurélie CAMPOY (sec.CLE).

Personnes excusées : Hervé BONZI (Fédération de Pêche 38) - donne pouvoir, Marie-Claire TERRIER (Région AURA)- donne pouvoir, Jean-Louis ARTHAUD (St-Christophe-en-Oisans) - donne pouvoir, Anne-Sophie OLMOS (GAM) - donne pouvoir, Fabien MULYK (SYMBHI), Jean-Luc GARNIER (CC Matheysine), Christelle MEHEUT (Syndicat des eaux du Serpatier), Pierre BALME (SYMBHI), Marie BREUIL (GAM), Fabrice DECOUT (OFB), David GEOFFROY (RNR), Bernard PIOT (ARS) - donne pouvoir, SERGE PERRUCIO (association des industriels).

## RAPPEL DU CONTEXTE

La Commission locale de l'eau du Drac et de la Romanche, que j'ai l'honneur de présider, a été mise en place par arrêté préfectoral en décembre 2002 et constitue un parlement de l'eau réunissant des représentants des collectivités (1/2), des usagers (1/4) et des services de l'Etat (1/4).

La première mission de la CLE a été d'élaborer le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour le territoire du Drac et de la Romanche, constitué de 117 communes sur près de 2 500 km<sup>2</sup> allant côté Romanche, des sources de la Romanche à la confluence avec le Drac, et côté Drac, du lac du Sautet à la confluence avec l'Isère à Grenoble.

Le SAGE a été voté à l'unanimité le 10 décembre 2018. Nous travaillons désormais à sa mise en œuvre.

Le Préfet sollicite la Commission Locale de l'Eau pour formuler un avis sur les dossiers faisant l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau ou au titre des Installations Classées pour l'Environnement.

La CLE a décidé que cette obligation pouvait être l'occasion, pour les porteurs de projet, de présenter aux élus et usagers du territoire composant le Bureau de la CLE, le contenu de leur projet dans le cadre d'une démarche de conciliation des impératifs de gestion et de protection de la ressource en eau avec les impératifs d'aménagement du territoire.

Le très grand intérêt de l'existence de la CLE est en effet de faciliter le dialogue et la concertation entre tous les acteurs de l'eau et de promouvoir ainsi la coordination des politiques publiques.

**Par Email du 22 avril 2021, le Préfet de l'Isère a sollicité l'avis de la CLE sur la demande d'autorisation pour la création d'une centrale hydroélectrique sur le ruisseau de Berrièves, affluent de la Gresse sur la commune de Saint-Guillaume**

## PRESENTATION DU PROJET ET DE SON IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

### Présentation du projet

#### Identification du demandeur

Le porteur du projet est la SARL LE ROCHEFORT. Établie à MONESTIER-DE-CLERMONT, elle est spécialisée dans le secteur des activités des marchands de biens immobiliers. Serge PELISSARD, est gérant de la société LE ROCHEFORT.

#### Localisation de l'aménagement hydroélectrique

Le projet se situe sur la commune de Saint Guillaume. Il reprend en partie l'emplacement d'une ancienne installation. Le cours d'eau concerné par le projet est le ruisseau de Berrièves, affluent rive gauche de la Gresse.

#### Caractéristiques de l'aménagement hydroélectrique

Le projet consiste à exploiter la chute du ruisseau du Berrièves sur son tronçon aval. Il comporte les ouvrages suivant :

- une prise d'eau implantée immédiatement en amont de la première barre calcaire de Morinaire (deux cascades de plus de 9 m de hauteur) ;
- une conduite forcée dans le talus de pied de falaise ;
- une centrale hydroélectrique à construire sur la première terrasse de la Gresse et en face du bâtiment de la centrale communale ;
- une conduite de restitution en rive gauche de la Gresse dans le tronçon court-circuité (TCC) de l'aménagement de la centrale des Massettes.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Bassin versant	18 km <sup>2</sup>
Longueur court-circuitée	300 m
Module à la prise d'eau	360 l/s
Débit réservé	36 l/s (octobre à juin), arrêt de la centrale (Juillet à septembre)
Puissance Maximale Brute (PMB)	329 KW
Production d'énergie théorique annuelle	1021 MWh/an

### Impacts du projet sur la ressource en eau

La Gresse amont est inscrite en liste 1 des cours d'eau et réservoir biologique. Ses affluents, comme le ruisseau de Bérièves ne sont concernés par aucun classement.

#### Incidences sur l'hydrologie

Le dossier indique que le ruisseau de Berrièves sera en débit réservé (36l/s) strict 5 mois sur 12. Des déversés auront lieu en période de hautes eaux printanières. Le linéaire en débit réservé sera de 260 m environ. Sur les 110 derniers mètres, il existe 2 apports d'eau intermédiaires. L'hydrologie de la Gresse, entre sa confluence avec le ruisseau de Berrièves et la restitution de la centrale, sera modifiée sur 100 m environ. Le débit de la Gresse sera réduit des apports du ruisseau de Berrièves avec un maximum de 400 l/s. Ainsi, entre la confluence Gresse/Berrièves et la restitution de la future centrale, le projet entrainera une forte diminution des débits en périodes de hautes eaux. En conséquence, la mise en service de la microcentrale de Berrièves entraine une réduction significative des débits médians.

#### Incidences sur le transport solide

Le dossier indique que :

- le projet n'aura pas d'effet sensible sur la morphologie du TCC, la prise d'eau étant transparente vis-à-vis des crues et du transport solide;
- en aval proche de la prise d'eau, les grandes chutes baignoires en place ne seront pas modifiées.

#### Incidences sur la qualité des eaux

Le dossier indique :

- la mise en place d'un débit réservé pourrait entrainer une augmentation de la concentration des polluants, du fait d'une dilution moins importante notamment en raison de l'existence d'un rejet de STEP en amont de la prise d'eau et du rejet de 2 maisons dans le TCC ;
- en période hivernale, la mise en place d'un débit réservé risque d'accroître la baisse de température de l'eau et par conséquent d'augmenter le risque de prise par le gel du secteur influencé.

#### Incidences sur les milieux aquatiques

Le dossier indique que :

- la mise en place d'un débit réservé de 36 l/s, sur les 200 derniers mètres du ruisseau de Berrièves entraîne une modification de l'hydrologie du cours d'eau et de sa surface mouillée ;
- l'impact sur le peuplement piscicole se fera principalement sentir sur environ 50 m entre l'aval de la chute de la maison et les apports des sources ;
- sur la Gresse, la réduction de débit sera effective sur une centaine de mètres entre la confluence et la restitution des eaux. Les apports importants de la source de Morinaire devraient réduire fortement la prise en glace sur ce linéaire. Ils permettront aussi de garantir le maintien du peuplement en place et la circulation piscicole. De plus, il est indiqué que considérant l'arrêt de la microcentrale entre juillet et septembre et avec les apports de la source de Morinaire, le projet laisse un débit suffisant dans le ruisseau de Berrièves pour respecter le débit minimum biologique sur le TCC de la Gresse en aval du projet.

#### Incidences sur les activités économiques

Le canyon des Moules Marinières est un lieu de pratique du canyoning. Le dossier indique que aucun impact n'est à prévoir puisque la microcentrale sera arrêtée pendant l'essentiel de la période d'autorisation de cette activité sur le site.

Les pratiquants de l'activité ont été rencontrés sur site le 9 juillet 2019. Ils ont émis un avis positif vis-à-vis du projet.

### AVIS DU BUREAU DE LA CLE : AVIS FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS

La CLE tenait à souligner :

- que le bureau d'études a sollicité le sec. de la CLE en amont de la procédure administrative (comme inscrit dans le SAGE) et a répondu favorablement à la plupart des recommandations émises ;
- la mise en place d'un suivi d'une année hydrologique pour quantifier l'hydrologie du ruisseau de Berrièves et le débit minimum biologique de la Gresse à l'aval de la confluence Gresse/Berrièves ;

- que l'impact du changement climatique sur l'évolution de l'hydrologie du ruisseau et sur la viabilité économique du projet n'apparaît pas clairement dans le dossier. A savoir, que le code de l'environnement ne demande pas avec précision cette analyse dans les dossiers d'autorisation.
- Le projet prévoit de ne pas turbiner pendant les trois mois d'été et donc de ne pas impacter le cours d'eau pendant la période (basses eaux) la plus critique. Cette interruption va dans le sens d'une prise en compte du changement climatique. En effet, les effets du dérèglement climatique pourraient, entre autres, se manifester par des étiages hivernaux moins marqués et des étiages estivaux beaucoup plus marqués. Cette tendance est déjà observée sur le ruisseau de Berrièves.

Le projet est compatible avec le SAGE. Les incidences ponctuelles sur la qualité des eaux seront faibles (enjeu 1) et modérées à fortes sur la quantité des eaux du ruisseau de Berrièves et de la Gresse (enjeu 2). Des mesures seront prises pour la préservation du fonctionnement des milieux aquatiques (enjeu 4).

Pour le projet sur le ruisseau de Berrièves, l'ensemble des enjeux sont pris en considération et les réponses apportées aux différentes problématiques sont cohérentes avec les objectifs du SAGE. Sur la base de la note technique du secrétariat de la CLE, le Bureau de la CLE, après en avoir délibéré :

**Prend acte et décide, à 19 voix favorables – 4 abstentions (Agence de l'Eau, DDT, ARS, DREAL) – 2 contre (FNE et Fédération de pêche) d'émettre un avis FAVORABLE avec RECOMMANDATIONS.**

Prennent part au vote : 16 collectivités (M-N. BATTISTEL, B. HERITIER, M. BARTHELEMI, G. STRAPPAZZON, O. BERTRAND, R. SICARD, D. GARCIN, D. DELAGE, J-P. AGRESTI, E. MENA, B. LAMY, S. TOSCANO, J-L. CORBET M-C. TERRIER, J-L. ARTHAUD, A-S. OLMOS), 5 usagers (D. BOISSON, M. ARNAUD, S. SAMBLAT, G. RAVANAT, H. BONZI), 4 représentants de l'Etat (C. PORNON, G. JANISECK, H. ZOWAL, B. PIOT) .

Pour ce projet,

- 1- **Le ruisseau de Berrièves ayant une bonne qualité des eaux (physico-chimique et biologique), la CLE DEMANDE que des mesures soient prises pour éviter la non dégradation du milieu récepteur, conformément au SDAGE et au SAGE.**

**En effet, il existe 2 rejets d'eaux usées (maisons) au niveau du futur TCC sur le ruisseau de Berrièves. La mise en place d'un débit réservé pourrait entraîner une augmentation de la concentration des polluants, du fait d'une dilution moins importante.**

**Ainsi, la CLE DEMANDE que les 2 rejets d'eaux usées des habitations soient restitués au niveau de la future restitution de la centrale hydroélectrique de Berrièves, dans le torrent de la Gresse.**

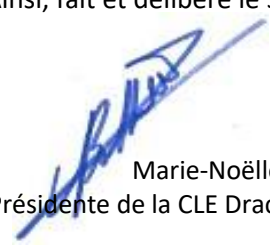
- 2- **La CLE SOUHAITE que :**

- **le pétitionnaire soit extrêmement vigilant lors des phases de travaux et d'exploitations afin que toutes les mesures d'évitement et de réduction soient conformes à celles inscrites dans le dossier d'autorisation du projet ;**
- **les mesures de contrôle et de suivi du milieu soient conformes à celles inscrites dans le dossier d'autorisation du projet, avec une transmission des données à la CLE.**

**Au-delà de l'arrêté préfectoral, la CLE estime nécessaire qu'une méthodologie devrait être élaborée pour étudier les impacts du changement climatique sur tous types de projets en lien avec la ressource en eau.**

Ainsi, fait et délibéré le 31 mai 2021



  
Marie-Noëlle BATTISTEL,  
La Présidente de la CLE Drac-Romanche,  
Députée